

AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017_10_09_05-DE
Reçu le 19/10/2017

** Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. »*

L'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme exige qu'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables soit organisé au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire présente ensuite le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui a été élaboré en concertation avec les élus.

Le projet de territoire est structuré autour de 4 grands défis :

- Défi 1 : Affirmer les pôles du territoire en améliorant l'accessibilité et en pérennisant les équipements
- Défi 2 : Asseoir un développement solidaire en répondant aux besoins actuels et futurs de manière complémentaire
- Défi 3 : Positionner le patrimoine au cœur du développement touristique
- Défi 4 : Œuvrer pour un territoire durable aux multiples richesses naturelles.

Ces quatre grands défis se déclinent en orientations stratégiques (actions) :

Activité économique : gérer et développer la sphère économique du territoire

- Structurer l'offre économique du territoire
- Encadrer le développement économique
- Permettre le développement des entreprises existantes
- Encourager le commerce de proximité
- Maintenir l'activité agricole

Tourisme et loisirs : une offre à structurer et à étoffer

- Conforter et valoriser les sites emblématiques
- Décliner une offre touristique en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Développer les équipements touristiques et de loisirs
- Encourager l'offre d'hébergements touristiques
- Développer les sentiers de randonnées

Transports et déplacements : améliorer l'accessibilité du territoire

- Permettre une meilleure desserte du territoire
- Sécuriser et gérer les déplacements sur le territoire
- Mener une réflexion globale sur l'amélioration des déplacements intra et extra territoriaux
- Favoriser les déplacements doux
- Améliorer les conditions de stationnement

Aménagement et équipements : Pérenniser et Développer les équipements et les espaces publics

- Affirmer le double pôle du territoire
- Conforter les équipements existants et anticiper leurs agrandissements
- Développer l'offre médicale
- Anticiper les besoins dans les opérations d'aménagement
- Développer les lieux de rencontre

AR PREFECTURE

016-200054047-20171009-2017_10_09_05-DE
Reçu le 19/10/2017

~~Urbanisme et habitat : Maintenir la population sur le territoire et proposer une offre diversifiée~~

- Répartir les besoins en logement dans une logique de complémentarité sur le territoire
- Renforcer la cohésion urbaine et encadrer le développement urbain sur des sites stratégiques
- Maîtriser l'urbanisation et donner priorité au réinvestissement des tissus urbains existants
- Encourager la mixité sociale et intergénérationnelle par un habitat pluriel
- Promouvoir un habitat durable, éco-construction et éco-rénovation

Environnement, paysage et patrimoine: Préserver et mettre en valeur les atouts environnementaux du territoire

- Préserver les richesses naturelles du territoire
- Assurer les continuités écologiques
- Préserver le cadre de vie
- Assurer une bonne insertion des constructions dans leur environnement
- Réduire l'exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances

Énergies renouvelables et développement durable : tourner le territoire vers les énergies renouvelables et les pratiques durables

- Encourager les projets d'énergies renouvelables
- Concilier développement urbain et préservation des milieux

Objectifs chiffrés :

- Prospective de développement : stabiliser la population intercommunale
- Maîtrise de la consommation d'espace : rationaliser le besoin en foncier
- Lutte contre l'étalement urbain : renforcer les centralités et avoir une planification dans le temps
- Calcul théorique des surfaces à ouvrir à l'urbanisation

Monsieur le Maire propose de débattre sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de Communes de Charente Limousine

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 12 octobre 2017

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

